



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



### Biscarrosse – 23 décembre 2017 - Piste cyclable

Notre fédération a été sollicitée par plusieurs habitants de la commune de Biscarrosse à propos du projet de piste cyclable. Nous tenons en premier lieu à déplorer que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une information du public et d'une consultation officielle qui aurait permis aux citoyens et à leurs associations de prendre connaissance du projet, leur permettant ainsi d'exprimer leur appréciation, voire de présenter des objections ou des recommandations.

Personne n'a envie de contester l'idée ou la nécessité d'une piste cyclable. Il s'agit indiscutablement d'un projet d'intérêt général. Mais nous constatons et déplorons une nouvelle fois que le tracé ait été défini sans que le public soit informé et surtout qu'il soit invité à s'exprimer avant que les travaux ne commencent. Non seulement la Convention d'Aarhus a été une nouvelle fois bafouée, mais les citoyens ont été trompés : le projet de piste cyclable tel qu'il figurait dans le Plan Plage stipule « ... *le projet consiste à créer une piste cyclable de 2,50 m de largeur et 3 300 m de longueur, en enrobés denses noirs ... Cette piste suivra la plupart du temps des voies existantes et n'engendrera aucun impact sur le milieu naturel. Elle empruntera l'itinéraire suivant : rue des alouettes, avenue Gabriele d'Annunzio, rue Frédéric Bastiat, avenue Louis Auguin et prolongement jusqu'à l'avenue des échassiers, boulevard des Sables et front de mer jusqu'au parking de la station d'épuration du sud, tronçon perpendiculaire au front de mer jusqu'à la rue des Bécasses, rue des Bécasses, Avenue de la Plage jusqu'à la rue du Soleil* » (article Lien Biscarrossais – juillet 2017)

Ainsi que l'ont fait observer diverses personnes qui habitent dans le secteur ou qui le visitent fréquemment les problèmes à venir ne manqueront pas :

- sorties de maisons débouchant sur la piste
- ensablement sur le secteur peu végétalisé et détritiques végétaux sur le secteur boisé

A ces observations majeures concernant d'une part la sécurité des usagers et d'autre part la maintenance coûteuse de l'infrastructure, il conviendrait de ne pas oublier que les responsables des exécutifs locaux (Commune et Communauté de Communes des Grands Lacs) se doivent de respecter les règlements d'urbanisme :

- S'agissant du tronçon N°2 tel qu'actuellement tracé, son emprise se situerait pour sa majeure partie sur la zone Ner du PLU qui commence juste à la limite de la réalisation dans son état actuel de l'avenue Gabriele D'Annunzio. Or les dispositions du chapitre 17 section I, en ses articles Ner 1 et Ner 2 disposent que ne peuvent être autorisés à cet endroit que les aménagements légers qui ne compromettent pas la qualité architecturale et paysagère, et qui n'auraient aucun effet notable sur l'environnement, et excluent formellement les pistes cyclables cimentées ou bitumées.
- Vue l'importance du projet, une enquête publique aurait certainement été, sinon indispensable, tout au moins utile.

Naturellement la SEPANSO s'empresse de souligner que le choix de l'enrobé n'est pas judicieux dans les secteurs naturels sensibles

### **Conclusion :**

**Nous avons attendu tant d'années la réalisation des pistes cyclables, qu'il semble logique de demander que tout projet de piste cyclable donne lieu à des échanges constructifs avant que ne soit arrêté le projet. La SEPANSO souhaite que les travaux soient suspendus dans l'attente d'une séquence de réunions de concertation.**

**La SEPANSO demande aux responsables de la Communauté de Communes des Grands Lacs de communiquer tous les éléments d'information utiles qui permettent de comprendre pourquoi elle soutient un projet qui suscite autant d'oppositions.**

**La SEPANSO demande à son président pourquoi il soutient un projet alors que le règlement du PLU semble faire obstacle à sa réalisation.**

### **Mais on se demande bien à quoi correspondent les travaux dans la Lette du Vivier**

La comparaison de deux photos aériennes permet de comprendre facilement que la fréquentation humaine de la lette du Vivier est néfaste pour la faune et la flore



Cette photo datant d'une dizaine d'années permet de percevoir la présence de petites mares particulièrement importantes pour les amphibiens.



Sur cette photo récente on voit les pistes créées depuis. Apparemment la piste (cyclable ?) débouchant en haut (photo ci-après) rejoindra le sommet du trapèze (rue des Embruns). Le projet (que les associations contestent), de thalassothérapie, s'accompagnant de la construction d'une centaine de petits logements serait située à droite, dans la zone dont on devine le reboisement effectué il y a une vingtaine d'années. Depuis 20 ans les constructions ont rétréci considérablement la zone sableuse. Il est difficile de ne pas imaginer que le grignotage ne continue.

Nous observons qu'une nouvelle fois la lette va être impactée par ce projet de piste (cyclable ?) :



Début de piste (traçage piste rejoignant la rue des Embruns) – Photo Lette : novembre 2017



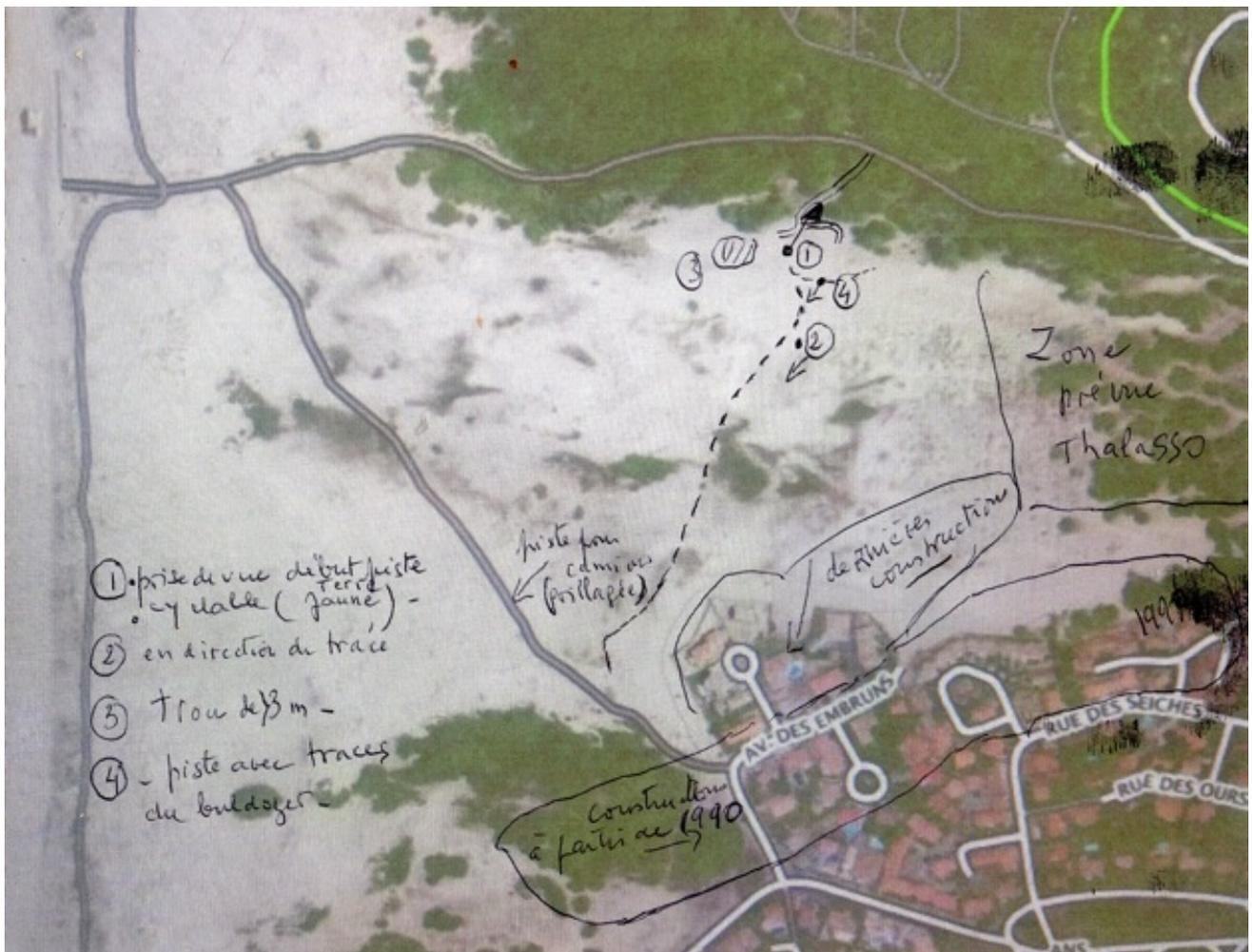
Préparation des travaux : traçage de la piste (cyclable ?) qui aboutirait rue des Embruns en traversant de part en part la Lette du Vivier – Photo Lette : novembre 2017



Le chantier avance : Photo un tracé bien préparé : novembre 2017

Le repérage des prises de vues à la page suivante sur un plan de situation.

.../...



Que se passe-t'il exactement à Biscarrosse ?

Hier encore j'ai reçu une information surprenante une tranchée creusée dans le sable a été rebouchée !

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)

<http://www.sepanso40.fr>